COMMENT LES ROTARACTIENS PEUVENT PARTICIPER AUX SUBVENTIONS DU ROTARY

Réponses à vos questions

GÉNÉRALITÉS

Q : Comment les clubs Rotaract peuvent-ils s'impliquer dans les subventions du Rotary ?

R : Depuis janvier 2022, les districts qui font une demande de subvention de district à la Fondation Rotary peuvent inclure dans leurs budgets des activités de clubs Rotaract. À compter de juillet 2022, les clubs Rotaract pourront demander des subventions mondiales pour financer leurs actions locales et internationales.

Q : Que peuvent faire les Rotary clubs et les districts pour préparer les clubs Rotaract à participer aux subventions du Rotary ?

R : Les Rotary clubs et les districts peuvent :

- Inviter les membres du Rotaract à participer à leur séminaire Gestion des subventions afin que leurs clubs puissent être certifiés pour demander des subventions mondiales
- Nommer des Rotaractiens à des commissions de district
- Travailler avec des clubs Rotaract dans le cadre d'actions financées par une subvention
- Identifier les clubs Rotaract qui ont déjà participé à des actions financées par des subventions mondiales
- Demander à des membres du Rotaract de participer à l'organisation d'une levée de fonds
- Envisager de modifier l'attribution du Fonds spécifique de district (FSD) afin d'augmenter l'implication du Rotaract
- Inviter des clubs Rotaract à des foires aux projets
- Travailler avec les clubs Rotaract du district afin de s'assurer que leur effectif est à jour dans la base de données du Rotary

Q : Que peuvent faire les clubs Rotaract pour être prêts à s'impliquer dans les subventions du Rotary ?

R : Les clubs et les membres du Rotaract peuvent :

- S'informer sur les subventions du Rotary

- Participer au séminaire Gestion des subventions et travailler avec les dirigeants de district pour obtenir leur certification en vue de faire des demandes de subvention mondiale
- Participer à une évaluation de la collectivité
- Jouer un rôle actif dans la mise en œuvre d'une action financée par une subvention de district ou mondiale
- Organiser une levée de fonds avec un Rotary club
- Participer aux efforts de relations publiques et de sensibilisation pour une action subventionnée
- Apporter une expertise technique, culturelle ou académique à une action subventionnée
- S'assurer que les membres du club sont signalés au Rotary

Q : Les clubs Rotaract peuvent-ils demander une subvention Secours en cas de catastrophe ?

R : Non, les subventions Secours en cas de catastrophe sont allouées aux districts. Un district peut cependant choisir de distribuer des fonds à un club Rotaract pour financer des secours.

Q : Les clubs Rotaract peuvent-ils être candidats à une subvention des programmes d'économie d'échelle ?

R : Oui, les clubs Rotaract peuvent être candidats à une subvention des programmes d'économie d'échelle. En savoir plus sur les programmes d'économie d'échelle.

Q : Les membres du Rotaract peuvent-ils bénéficier de formations subventionnées ?

R : Oui, les Rotaractiens peuvent par exemple participer à des équipes de formation professionnelle. Pour se conformer à la politique du Rotary en matière de conflit d'intérêt, la subvention bénéficiant à un membre du Rotaract ne peut pas être parrainée par son club.

Q : Les Rotaractiens peuvent-ils recevoir une bourse d'études financée par une subvention de district ou mondiale ?

R : Oui. Les administrateurs de la Fondation Rotary autorisent les Rotaractiens à recevoir une bourse d'études financée par une subvention de district ou mondiale. Pour se conformer à la politique du Rotary en matière de conflit d'intérêt, la subvention bénéficiant à un membre du Rotaract ne peut pas être parrainée par son club.

Q : Les membres du Rotaract peuvent-ils être membres d'équipes de formation professionnelle ?

R : Oui. Les Rotaractiens peuvent recevoir ou dispenser une formation dans le cadre d'une équipe de formation professionnelle. S'ils dispensent une formation financée par une subvention mondiale, ils doivent avoir au moins deux ans d'expérience professionnelle dans l'axe stratégique concerné.

Q : Les rapports sur les contributions à la Fondation de Mon Rotary incluent-ils les dons des membres du Rotaract ?

R : Oui, les rapports sur les dons incluent ceux des Rotaractiens afin de faciliter leur reconnaissance et le suivi des totaux par club. Au fur et à mesure que les rapports deviennent disponibles sur Mon Rotary, les membres du Rotaract et du Rotary peuvent consulter leurs contributions individuelles, et les dirigeants en exercice de club, de district et régionaux peuvent voir celles de tous leurs membres. Conformément à la politique de confidentialité des données du Rotary, les rapports sur les dons ne peuvent être consultés que dans le cadre d'activités officielles. Veuillez adresser vos questions à annualfund@rotary.org.

SUBVENTIONS MONDIALES

Q : Un club Rotaract doit-il avoir une expérience préalable des subventions mondiales pour en demander une ?

R : Oui. Pour pouvoir être le parrain d'une subvention mondiale, un club Rotaract doit avoir déjà travaillé avec un Rotary club ou un district sur une action financée par une subvention mondiale.

Q : Quels types d'activités comptent comme expérience pour les clubs Rotaract qui souhaitent demander une subvention mondiale ?

R : Expérience préalable concernant les subventions mondiales :

- Réaliser l'évaluation de la collectivité en préparation à une subvention mondiale
- Lever des fonds pour une subvention mondiale
- Participer aux efforts de relations publiques pour une action financée par une subvention mondiale
- Participer activement à la mise en œuvre d'une action financée par une subvention mondiale
- Apporter une assistance technique à une action financée par une subvention mondiale
- Aider à mesurer et à évaluer une action financée par une subvention mondiale

Q : Comment va être suivie la participation des clubs Rotaract aux subventions mondiales afin de s'assurer qu'ils disposent de l'expérience nécessaire ?

R : Le district suivra la participation des clubs Rotaract aux subventions mondiales. Lorsque les responsables Fondation de district autoriseront une demande, ils confirmeront que le club répond aux critères de participation. La Fondation Rotary ne gérera pas ces informations.

Q : Deux clubs Rotaract peuvent-ils parrainer une subvention mondiale, l'un comme parrain hôte et l'autre comme parrain international ?

R : Non. Pour les subventions mondiales, si un parrain est un club Rotaract, l'autre doit être un Rotary club ou un district.

Q : Qui autorise la demande de subvention mondiale d'un club Rotaract ?

R : Le président du club Rotaract autorise la demande au nom du club.

Q : Les clubs Rotaract ont-ils accès à l'Espace Subventions pour leurs demandes de subvention mondiale ?

R : Les clubs Rotaract pourront déposer une demande de subvention mondiale dans l'Espace Subventions à partir de juillet 2022. Ils peuvent utiliser le modèle de demande de subvention mondiale pour se préparer.

CERTIFICATION

Q : Les clubs Rotaract doivent-ils être certifiés pour recevoir des fonds de subvention de district ?

R : La Fondation Rotary n'exige pas que les clubs Rotaract soient certifiés pour recevoir des fonds de subvention de district. Les districts peuvent cependant choisir de l'exiger pour les clubs Rotary et Rotaract.

Q : Les clubs Rotaract doivent-ils être certifiés pour demander des subventions mondiales ?

R : Oui, les clubs Rotaract doivent être certifiés pour demander des subventions mondiales.

Q : Comment les clubs Rotaract peuvent-ils obtenir leur certification ?

R : Les clubs Rotaract doivent contacter les dirigeants de district pour permettre à leurs membres de participer au séminaire Gestion des subventions du district ou à celui disponible en ligne dans l'Espace Subventions. De surcroît, les dirigeants de district peuvent fournir le protocole d'accord du club pour examen et autorisation.

Q : Qui suit la certification des clubs Rotaract ? Les clubs Rotaract doivent-ils prouver qu'ils sont certifiés lorsqu'ils demandent une subvention mondiale ?

R : Le district est responsable de gérer la certification des clubs Rotaract. Les dirigeants de district confirmeront la certification dans le cadre de la demande dans l'Espace Subventions.

Q : Comment les clubs Rotaract peuvent-ils s'informer sur la certification ?

R : Les membres peuvent s'informer sur la certification sur Mon Rotary. Ils peuvent aussi envoyer leurs questions à stewardshipdepartment@rotary.org.

DIRIGEANTS DE DISTRICT

Q : Les districts doivent-ils nommer un Rotaractien à une commission ?

R : Non, mais c'est encouragé. Les seuls rôles de district auxquels les Rotaractiens n'ont pas accès sont gouverneur, adjoint de gouverneur et responsable Rotaract de district.

Q : Les districts doivent-ils nommer un Rotaractien à leur commission Subventions ?

R : Non, mais c'est recommandé. Les Rotaractiens sont une voix importante dans les commissions du district.